

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2019

---

## LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### **SOUS-AMENDEMENT**

N ° 3528 (Rect)

présenté par  
Mme Couillard

à l'amendement n° 2804 de M. Damien Adam

-----

#### **ARTICLE 9**

I. – Au début, ajouter les quatre alinéas suivants :

« I. – À l'alinéa 12, substituer au mot :

« « et »,

« le signe :

« « , ». »

II. – En conséquence, à l'alinéa 2, substituer aux mots :

« , ainsi que les »,

les mots :

« et leurs ».

#### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous-amendement rédactionnel.